

Synthèse des aides économiques

Nature des dépenses subventionnables	Plancher et/ou plafond des dépenses subventionnables	% de l'aide	Subvention maximum	Conditions spécifiques d'attribution
<i>Pour les entreprises commerciales, artisanales et industrielles</i>				
1 Aide aux loyers	-	60 % sur les 3 premiers mois de loyer	1 000 €	Disposer, en cœur de bourg, d'un point de vente ouvert au public et avoir une surface de vente inférieure à 400 m ² L'aide ne peut être demandée que dans les 6 mois suivant la création ou la reprise de l'entreprise Sont exclues les industries
2 Aide à l'immobilier d'entreprises	Plancher : 5 000 € HT Plafond : 33 333 € HT	30 %	10 000 €	Disposer d'un point de vente ouvert au public et avoir une surface inférieure à 400 m ² Sont éligibles les dépenses relatives à la rénovation du local commercial, à sa modernisation, à sa mise aux normes et aux travaux sur sa façade Sont exclues les SCI, les loueurs de fonds, les professions libérales réglementées, les industries
3 Aides pour la récupération des eaux de pluie	Plafond : 5 000 € HT	20 %	1 000 €	Sont éligibles les entreprises employant moins de 250 salariés, réalisant soit un chiffre d'affaires annuel inférieur à 50 millions d'euros, soit un total de bilan inférieur à 43 millions d'euros Sont exclues les loueurs de fonds, les professions libérales réglementées, les industries
4 Aide à la création de places de stationnement perméables végétalisées	250 € HT par place réalisée	-	5 000 €	
5 Aide pour la mise en œuvre des préconisations du CAUE	Plafond : 25 000 € HT	20 %	5 000 €	
<i>Pour les entreprises agricoles</i>				
6 Aide au parcours à l'installation	Accompagnement et installation > plafond : 2 000 €	50 %	1 000 €	L'aide est réservée aux jeunes agriculteurs engagés dans un parcours à l'installation
	Pilotage d'une Entreprise > plafond : 1 000 €	50 %	500 €	
7 Aide aux équipements de défense contre l'incendie	Plafond : 5 000 €	30 %	1 500 €	Sont éligibles les dépenses d'ouvrages et d'équipements immobiliers, mobiliers, ou matériels résultant soit de l'intervention d'un professionnel, soit de l'auto-construction (hors main d'œuvre de l'exploitant)
8 Aide à l'aménagement d'un point de vente à la ferme	Plafond : 25 000 €	20 %	5 000 €	Les ouvrages réalisés doivent être conformes aux prescriptions (SDIS, etc.) et normes d'hygiène